

Chantier du Tram

Réunion d'information pour
les professionnels situés le
long du tracé CLEO

Mardi 30 novembre 2010



..... *cleo*



***Les dispositifs d'aide
aux professionnels***



.... cleo



L'indemnisation amiable



... cleo ...

L'indemnisation amiable



- **La Communauté d'Agglo** a mis en place une procédure d'indemnisation destinée aux professionnels situés directement sur le tracé dont le chiffre d'affaires pourrait subir une baisse pendant les travaux du tramway, comme ce fut le cas pour la 1^{ère} ligne.
- **La Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)** a pour mission de déterminer le caractère indemnisable du préjudice vérifié et de proposer un montant d'indemnisation.
- **La demande d'indemnisation** ne peut être examinée qu'à condition d'avoir fait au préalable l'objet d'une expertise.
- **Une procédure d'indemnisation dite « d'urgence »** est prévue pour permettre le versement à titre exceptionnel d'une indemnité provisionnelle.



... cleo ...

L'indemnisation amiable



Peuvent être indemnisés

- Les commerçants, artisans et professions libérales situés le long du tracé de la 2nde ligne de tramway.
- Ne sont donc indemnisables que les professionnels dont l'activité est sur ou à proximité immédiate du tracé de la ligne et qui auront prouvé une diminution notable de leur activité directement causée par l'exécution des travaux supprimant ou rendant très difficile, pour un temps, l'accès à leur établissement.

Conditions requises

Le dommage doit :

- Etre actuel certain et non éventuel
- Etre direct
- Porter atteinte à une situation juridiquement protégée
- Etre Spécial
- Etre Anormal



... cleo ...

L'indemnisation amiable



Sont exclus de l'indemnisation

- les préjudices résultant de la concurrence, de la conjoncture économique, des mauvais choix de gestion, etc.,
- les préjudices résultant d'une perte de recettes non significative (**inférieure à environ 10 %**),
- les préjudices dont le lien de causalité immédiat avec les travaux n'est pas établi (dommage lié à d'autres travaux publics concomitants, durée invoquée sans rapport avec l'exécution de travaux à proximité immédiate...),
- les préjudices résultant de changements temporaires ou définitifs effectués dans l'assiette ou la direction des voies publiques,
- les préjudices éventuels évalués en fonction d'une progression de chiffre d'affaires estimée.



... cleo ...

L'indemnisation amiable



Le dossier d'indemnisation est à retirer au
Point Info Tram, 48 rue Jeanne d'Arc
ou téléchargeable sur www.cleo.agglo-orleans.fr

- Chaque demande d'indemnisation doit être accompagnée d'un engagement du commerçant à déposer auprès du Tribunal Administratif un référé expertise dès la fin des travaux.
→ Un courrier type est téléchargeable sur le site www.cleo.agglo-orleans.fr



Construire
la ligne
Est-Ouest

.... cleo



Une nouvelle mesure : le prêt bonifié



.... cleo

Le prêt bonifié



Afin de renforcer le dispositif de soutien aux entreprises, commerçants et artisans riverains des travaux du tramway, un dispositif de bonification de prêts bancaires est en cours de développement par l'Agglo.

1. Ce dispositif prend la forme d'une bonification d'intérêts (prêt à taux zéro pour le bénéficiaire) qui s'applique aux prêts consentis par les banques aux entreprises, commerces et artisans et professions libérales rencontrant des difficultés de trésorerie liées aux travaux du tramway

2. Qui peut y prétendre ?

→ Les entreprises, commerçants, artisans et professions libérales situés sur le corridor du tramway jusqu'au premier carrefour des rues adjacentes dans un maximum de 50 mètres

→ Les entreprises définies comme PME européennes (soit moins de 250 salariés), inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.



.... cleo

Le prêt bonifié



3. Sont éligibles les entreprises cumulant les conditions suivantes :

→ Avoir une baisse du chiffre d'affaires (référence annuelle) de plus de 10 % en moyenne sur 4 mois, par rapport à la même période de l'année précédente, imputable au chantier du tramway.

À noter que les entreprises devront avoir fait évaluer et justifier, par leur expert comptable ou centre de gestion, les difficultés et les besoins de trésorerie.

→ Être situé sur le corridor du tramway jusqu'au premier carrefour des rues adjacentes dans un maximum de 50 mètres

→ Être à jour ou avoir sollicité ou obtenu des délais de paiement des obligations fiscales et sociales.

4. Quel est le montant du prêt ?

Entre 4 500 et 20 000 €, en fonction des baisses de chiffre d'affaires subies par l'entreprise, le commerce, l'artisan ou professions libérales.



... cleo ...

Le prêt bonifié



Saisine AggLO / projet Cleo par l'entreprise située dans le corridor du tracé (50 m) demandant l'attestation d'éligibilité au dispositif. Pièces à fournir : une attestation de baisse de CA certifiée et une attestation des obligations fiscales et sociales

2 issues possibles

Si éligible l'AggLO envoie une attestation d'éligibilité à l'entreprise et la demande de prêt peut être effectuée auprès de la banque partenaire

Si non éligible
L'AggLO envoie un courrier justifiant sa décision.

Si refus
Adresser la copie du courrier de refus à l'AggLO pour clôturer le dossier.

Si accord de prêt
L'entreprise envoie la copie du contrat de prêt signé des parties puis remboursement immédiat du montant des intérêts d'emprunt pour la durée totale du prêt.

.... cleo



***Offre globale de fin
d'année***





.... cleo



Fêtes de fin d'année

La Mairie d'Orléans et l'Agglo soutiennent les commerçants

A partir du 8 décembre 2010, un bouquet de services est proposé pour les fêtes de fin d'année :

- travaux suspendus et ralentis,
- stationnement gratuit,
- davantage de bus et de tram, accès facilités aux commerces...

Cette opération est un travail partenarial entre la Mairie d'Orléans, l'Agglomération Orléans Val de Loire, le réseau TAO, Orléans Gestion et les Vitrines d'Orléans.



.... cleo



Pendant les Fêtes Forte diminution des travaux lourds en centre-ville

Du 8 décembre 2010 au 3 janvier 2011

Arrêt total des travaux, sauf les travaux de pose d'alimentation par le sol (APS) qui n'occasionnent pas de nuisances.

Rue Jeanne d'Arc

Les travaux de pose de voie ferrée seront stoppés. Seuls les travaux d'APS se poursuivront.

Rue des Carmes

Les trottoirs seront stabilisés et confortables, permettant une parfaite circulation pour les riverains. Les travaux de coulage de la dalle continuent mais les commerces restent toujours accessibles.

Un arrêt de chantier est prévu entre Noël et le jour de l'an par les entreprises Alstom et Eurovia.



.... cleo



Pendant les Fêtes

Mise en place de passerelles et de traversées piétonnes

- **A compter du 8 décembre, mise en place de passerelles et de traversées piétonnes supplémentaires** en centre ville, le long du futur tracé du tram. Elles permettront aux piétons de circuler de part et d'autre des rues en chantier :
- **Rue des Carmes**
Traversée piétonnes au droit de chaque carrefour (pour les fêtes)
- **Rue Jeanne d'Arc**
 - A l'intersection de la rue Royale
 - Au droit de la place de la République
 - Au droit de la rue Sainte-Catherine (mise en place spécialement pour les fêtes)
 - Entre la rue des pastoureaux et la rue Saint-Eloi
 - Traversée de la rue Jeanne d'Arc devant le Lutétia (mise en place spécialement pour les fêtes)



.... cleo



Pendant les Fêtes Un accès et un stationnement facilités en centre-ville

- **1h30 de stationnement gratuit dans les parkings Orléans Gestion du centre-ville**
- **Opération 10 000 tickets tram**
La Mairie d'Orléans et les Vitrites d'Orléans offriront à toutes les personnes qui le souhaitent un **ticket tram** pour voyager gratuitement sur le réseau CLEO.
- **Offre de transports renforcée en décembre**
Notamment les dimanches 12 et 19 décembre
→ Renfort des fréquences bus et tram vers les centres commerciaux
→ Ouverture des 4 parcs-relais surveillés de la ligne A
-